

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE

PRINCIPALES REALISATIONS DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE AU COURS DU 1^{ER}
SEMESTRE 2012

Bujumbura, 19 juillet 2012

PRINCIPALES REALISATIONS DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2012

1. ACCROISSEMENT DE L'EFFICACITÉ ET DE L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

- A. En vue d'améliorer les performances de l'Administration, un Programme National de Réforme Administrative (PNRA) a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 25 avril 2012 et sa mise en œuvre a déjà commencé. En effet, avec le concours du PNUD :
- i. Les termes de référence pour recruter un Consultant en Renforcement des Capacités chargé de réaliser une étude de mise en place de l'Unité de Coordination de l'Action Gouvernementale qui mettra en œuvre le PNRA est en cours de rédaction.
 - ii. Un Consultant International en « Gestion des Performances » pour le compte du PNRA a été recruté et entrera en fonction le 16 juillet 2012.
 - iii. Deux Consultants en Politique Salariale ont été déjà recrutés : un national est déjà à l'œuvre et un international entrera en fonction le 16 juillet 2012.
 - iv. Deux consultants (un international et un national) en Reconversion professionnelle sont à l'œuvre depuis le 3 juillet 2012 en vue de préparer les départs à la retraite et de permettre aux fonctionnaires qui le peuvent et qui le souhaitent de quitter l'Administration Publique pour aller participer au secteur productif de l'économie nationale. Un accent particulier sera mis sur le personnel sous contrat pour cause de bas niveau de formation.
 - v. Un projet de feuille de route pour la mise en place des « Guichets uniques provinciaux de formalités » est disponible et attend sa validation.
- B. Pour se rapprocher des usagers et améliorer la gouvernance administrative, un accord avec la Régie Nationale des Postes a été négocié et conclu en vue de décentraliser la délivrance de certains documents (notamment les accreditifs) vers les Antennes Provinciales de la Fonction Publique. Cet accord commencera à prendre cours le 15 juillet 2012.
- Tous ceux qui nous lisent sont priés d'informer les fonctionnaires travaillant à l'intérieur du pays de ne plus descendre à Bujumbura pour le traitement de leurs dossiers.
- C. Dans le cadre de l'information du public concerné, 20 dossiers types avec précision de délais de leur traitement ont été affichés sur les portes des bureaux et dans les différentes Antennes Provinciales de la Fonction Publique.
- D. Les listings de paie en rapport avec l'octroi des annales, d'habitude liquidées au mois de décembre, sont disponibles (déjà transmis au Ministère des Finances).

- E. En vue de diminuer les délais de traitement des dossiers, les demandes de régularisation adressées au Cabinet et qui transitaient habituellement à la Direction Générale sont directement acheminées aux services techniques pour traitement.
- F. Les services techniques sont en train de mettre à jour la carrière des fonctionnaires et ce travail sera terminé fin août 2012. Cela permettra de réduire les réclamations en matière de régularisations salariales et d'optimiser la gestion des traitements dès lors que le module carrière sera relié directement au module paie.

2. PROMOTION D'UN SOCLE DE PROTECTION SOCIALE POUR TOUS

- A. En vue de la mise en place d'un cadre institutionnel de l'organe de coordination de la protection sociale, un décret portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Protection Sociale (CNPS) a été adopté par le Gouvernement en date du 06 juin 2012.
- B. Dans le secteur de l'économie informelle de RUMONGE-NYANZA LAC (pêche), 179 employeurs ont été affiliés à l'INSS et à l'occasion, 1408 travailleurs ont été immatriculés.
- C. 21 dossiers de Mutuelles de santé ont été analysés et agréés.
- D. Comme il est prévu de mettre en place un régime de pension complémentaire, une commission composée d'un actuaire et des économistes est à l'œuvre : une enquête auprès des employeurs pour obtenir les salaires plafonnés de leurs travailleurs et en cours.
- E. Les conjoints survivants de 1972 qui se présentent avec des pièces en ordre continuent à être traités et régularisés à l'INSS et à l'ONPR. Une carte d'assurance-maladie est également leur disposition. Le reste des ayants-droit sont priés de déposer leurs dossiers qui seront régularisés dès qu'un financement de ce dû sera disponible.

3. PROMOTION D'UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

- A. Le document de politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle est l'aboutissement de tout un processus qui suppose la mise en œuvre de toute une série d'activités. C'est ainsi que dans ce cadre, que les actions suivantes ont été réalisées :
 - i. Un Salon de l'Emploi, qui a été réalisé du 02 au 04 mars 2012, jette déjà les bases de la Politique Nationale de l'Emploi. Il a permis d'identifier et de valider les thématiques qui feront objet de cette politique et de sensibiliser tous les acteurs nationaux et les partenaires au développement sur la place centrale de l'emploi dans la stratégie de réduction de la pauvreté, et du rôle clé que joue le secteur privé dans la promotion des petites et moyennes entreprises pourvoyeuses d'emplois durables.
 - ii. Dans le cadre de la mise en place d'une politique nationale de l'emploi, un plan d'action a été élaboré, et une fiche de projet a été analysé conjointement par la Direction Générale du Travail et du Perfectionnement Professionnel et les experts de la BAD.
 - iii. Des documents qui permettront de mobiliser les ressources en vue d'appuyer financièrement le processus d'élaboration du document de politique nationale de l'emploi ont été élaborés en avril-mai 2012 ;

- iv. Un atelier d'évaluation du processus d'élaboration de la Politique Nationale de l'Emploi au Burundi a été organisé les 20-21 juin 2012 ;
 - v. Un atelier sur l'identification des créneaux porteurs d'emploi en milieu rural a été organisé à Gitega du 23 au 28 avril 2012.
 - vi. Une réunion avec les Partenaires Techniques et Financiers sur la promotion de l'emploi des jeunes a été tenue le 26 avril 2012.
 - vii. Une demande conjointe des Ministres ayant l'Emploi, la Jeunesse, le Développement Communal et l'Agriculture dans leurs attributions a été adressée au Fonds FIDA pour un programme de création d'emploi des jeunes en milieu rural.
 - viii. Un document de promotion du travail décent 2012-2014 a été préparé et validé.
- B. Dans le domaine de lutte contre du Travail des enfants, une enquête appelée « l'évaluation rapide sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, filles et garçons, au Burundi a été réalisée » a été réalisée et un atelier de validation de cette évaluation a été tenu. La journée mondiale de lutte contre le Travail des enfants ont été célébrée le 12 juin à Gitega.
- C. Une procédure de révision du Code du Travail est en cours : on attend la non objection de la Banque Mondiale pour que le Consultant en charge de cette révision se mette à l'œuvre.
- D. Pour faire respecter la réglementation du travail, des visites d'inspection dans les entreprises ont été régulièrement effectuées.
- E. On aura contribué au renflouement du Trésor Public car la taxe déjà perçue sur l'emploi des étrangers s'élève, au 30 juin 2012, à 34.514.797 FBU (contre 40.000.000 FBU perçues pendant l'exercice 2012).